

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 12 décembre 2019 à 13 h
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au bureau d'arrondissement, au 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi, 12 décembre 2019, à 13 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclaration des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses - 1196024003.

20.02 Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), pour la période du 13 décembre 2019 au 30 avril 2020, pour la réalisation du projet Brigade neige 2019-2020. Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 953 \$ - 1196243014.

20.03 Attribuer à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels de 95 779,92 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2019-050-I et autoriser une dépense totale de 196 079,92 \$, taxes incluses.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 11 décembre 2019



Dossier # : 1196024003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau. Autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses

Je recommande :

1. D'approuver la convention de services pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau.
2. D'autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses, pour l'année 2020.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-12-10 14:45

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196024003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau. Autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le centre Pierre-Charbonneau est un centre sportif d'envergure muni d'installations sportives ouvert à la population et est l'hôte, à chaque année, de nombreux événements sportifs et culturels.

Depuis 1996, l'Association du centre Pierre-Charbonneau est un partenaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Depuis 2005, l'Association du centre Pierre-Charbonneau est lié à l'arrondissement par une convention de services pour l'accueil, l'exploitation du centre et le soutien à l'organisation de la programmation et des événements.

L'arrondissement confie le mandat à l'Association du centre Pierre-Charbonneau d'offrir un camp de jour et une programmation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Pour l'année 2020, l'arrondissement entend poursuivre le mandat pour une autre année avec l'Association du centre Pierre-Charbonneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 27 0376 (1183561005) : Approuver la convention de services pour l'accueil, le soutien et la gestion du centre Pierre-Charbonneau, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau. Autoriser une dépense de 285 723,22 \$, taxes incluses

CA18 27 0184 (1167399002) : Approuver la convention de services addenda d'accueil et de soutien à l'organisation, entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018. Autoriser une dépense de 99 476.37 \$ \$, taxes incluses.

CA17 27 0413 (1167399002) : Approuver la convention de services addenda d'accueil et de soutien à l'organisation, entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-

Charbonneau, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses.

CA17 27 0014 (1167399002) : Approuver la convention de services d'accueil et de soutien à l'organisation, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau. Autoriser une dépense de 193 158,00\$, taxes incluses, pour 2017.

DESCRIPTION

Les honoraires versés dans le cadre de la convention de services permettront à l'Association du centre Pierre-Charbonneau d'assurer l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau ainsi que d'offrir une programmation d'activités durant les heures d'ouverture du centre Pierre-Charbonneau.

La convention de services prévoit que l'organisme devra assurer une présence permanente au comptoir de l'accueil du centre et veiller au bon déroulement de l'ensemble des activités. Lors d'événements spéciaux, il devra fournir du personnel de soutien afin d'effectuer la coordination ainsi que le montage et le démontage des équipements qui seront nécessaire aux événements.

L'Association du centre Pierre-Charbonneau a également l'obligation d'utiliser le système de gestion Ludik pour gérer les revenus dans le cadre de la programmation et des contrats de location.

De plus, l'Association du centre Pierre-Charbonneau entend poursuivre l'offre de services en loisirs proposée à la population montréalaise qui fréquente le centre Pierre-Charbonneau, et ce, tout au long de l'année. La clientèle du centre se compose de citoyens de tous les groupes d'âge (jeunes, adultes et aînés).

JUSTIFICATION

L'Association du centre Pierre-Charbonneau exploite un des centres sportifs de grande envergure dans l'est de Montréal. L'organisme cumule plusieurs années d'expérience dans l'exploitation du centre et possède une expertise pour l'accueil d'événement d'envergure. La convention de services pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau permettra d'assurer le bon fonctionnement du centre, l'accueil des usagers et soutiendra la poursuite de l'offre de services d'activités sportives, culturelles et de loisirs pour les citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Convention de services 2019

Avant taxes : 248 509, 00 \$

Avec taxes : 285 723, 22 \$

Convention de service 2020

Avant taxes : 260 000, 46 \$

Avec taxes : 298 935, 53 \$

La convention de services 2020 prévoit une augmentation des coûts de 4,5 %. Une portion de 2,7 % de cette augmentation est attribuable à la variation annuelle de l'IPC pour la région de Montréal et servira à couvrir l'augmentation des coûts d'exploitation pour l'organisme. L'autre portion de l'augmentation remplace une contribution de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) versée en 2019, afin de couvrir les coûts de formation des employés

de l'organisme en lien avec l'implantation, à la demande de la Ville, d'un nouveau logiciel de gestion financière. Ces formations sont exigées par la Ville et les employés qui les suivent doivent être remplacés, augmentant ainsi les coûts pour L'ACPC.

Les crédits nécessaires au versement des paiements seront disponibles au budget 2020 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Division des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toute réduction au montant proposé pourrait avoir un impact sur les services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Premier versement en février 2020;
Évaluation annuelle des obligations de l'organisme et suivi du plan d'action.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Nathalie LANGLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annick BARSALOU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Dina TOCHEVA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Johanne TRUDEAU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Annick BARSALOU, 14 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine K BENOIT
Agente de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Cathy DUROCHER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

**Dossier # : 1196243014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions pour la période du 13 décembre 2019 au 30 avril 2020, intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), pour la réalisation du projet "Brigade neige 2019-2020". Accorder une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 5 953 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Je recommande :

1. D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 953 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation du projet Brigade Neige 2019-2020.
2. D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, section "Aspects financiers".
4. D'autoriser M. Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-12-10 14:44**Signataire :**

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196243014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions pour la période du 13 décembre 2019 au 30 avril 2020, intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), pour la réalisation du projet "Brigade neige 2019-2020". Accorder une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 5 953 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire reconduire le projet de déneigement « Brigade neige » dans l'arrondissement, et ce, afin d'intervenir auprès des jeunes de 16 à 30 ans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en leur offrant divers plateaux de travail.

Le projet de déneigement « Brigade neige » viendra en aide aux personnes à mobilité réduite ou personnes âgées de 80 ans et plus, en leur offrant la possibilité d'avoir des déplacements sécuritaires et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

Cette année, l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve assurera de nouveau la mise en oeuvre du projet dans le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve. Pour ce faire, une somme résiduelle octroyée en 2018, soit un montant de 4 787 \$ sera utilisé et à cette somme s'ajoutera la contribution financière non récurrente de 585 \$ pour l'hiver de 2019-2020.

Pour les quartiers de Mercier-Est et de Mercier-Ouest, c'est le Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) qui réalisera le projet. Chacun des organismes coordonnera les travaux de déneigement de 15 adresses différentes dans leur secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 270404 (1186243017) : Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige » et accorder une contribution financière de 10 000 \$. Affecter cette somme aux surplus d'arrondissement.

DESCRIPTION

La création d'une brigade neige, vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus, résidents de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le projet vise l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- En état d'itinérance ou à risque de le devenir;
- Pratiquant les métiers de la rue (mendicité, squeegee, prostitution, vente de stupéfiants, etc.);
- N'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- Vivant une problématique de consommation;
- Vivant une problématique de santé mentale;
- Sous-scolarisés.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale.

JUSTIFICATION

La mise en oeuvre de la « Brigade neige » permettra :

- de favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus;
- de favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- d'offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 5 953 \$, sera remise aux deux organismes dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention comme suit :

- un versement au montant de cinq mille trois cent soixante-dix (5 370 \$) au Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) ;
- un versement au montant de cinq cent quatre-vingt-trois (583 \$) au Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve

Les crédits nécessaires sont disponibles dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La dépense sera imputée aux postes budgétaires indiqués dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet offre une alternative aux métiers de la rue aux jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités prévues dans le protocole de visibilité de l'arrondissement à l'Annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente de partenariat;

- Versement des contributions financières;
- Application et suivi de l'entente avec les deux organismes.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Nathalie LANGLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LANGLAIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Dina TOCHEVA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Annick BARSALOU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Annick BARSALOU, 10 décembre 2019
Nathalie LANGLAIS, 9 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2019-12-09



Dossier # : 1195991002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à la firme Affleck de la Riva, architectes, pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve pour une somme de 95 779,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 2019-050-I et autoriser une dépense totale de 196 079,92, taxes incluses (3 soumissionnaires).

Je recommande :

1. d'accorder à la firme Affleck de la Riva, architectes, ayant obtenu le plus haut pointage, un contrat de 95 779,92 \$ pour les services en architecture et coordination de projet dans le cadre de la réalisation du projet de la réfection de l'enveloppe extérieure de la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation # 2019-050-I.
2. d'autoriser une dépense de 5 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-12-11 13:27

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195991002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à la firme Affleck de la Riva, architectes, pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve pour une somme de 95 779,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 2019-050-I et autoriser une dépense totale de 196 079,92, taxes incluses (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La maison de la culture Maisonneuve, située dans le district de Hochelaga, a été construite en 1907 par l'architecte Charles-Aimé Reeves. Le bâtiment a conservé sa fonction d'origine jusqu'au moment de sa fermeture au milieu des années 1990. La vocation du bâtiment a changé suite aux travaux majeurs qui ont été effectués en 2005, afin d'accueillir la maison de la culture Maisonneuve. Ce projet de recyclage et de reconversion a reçu un prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec.

Depuis quelques années, des déformations d'ampleurs variées ont été observées sur les différentes façades du bâtiment. Des inspections et des travaux ont été réalisés afin de sécuriser les lieux.

Les rapports d'expertises et les inspections préliminaires de la maçonnerie effectués par deux (2) firmes distinctes ont démontré la nécessité de procéder à des travaux de réfection des façades à court terme. Certaines mesures temporaires ont été effectuées, sous les recommandations de l'ingénieur en structure André Houle, afin de sécuriser les lieux et les citoyens. Ainsi, la partie supérieure de la façade ouest fut démantelée au cours du printemps 2019 et une membrane a été installée sur la partie démolie pour prévenir des chutes de briques. Des inspections régulières des façades sont prévues, en attendant la réalisation des travaux correctifs.

Dans le but de planifier les travaux visant la correction définitive des murs extérieurs du bâtiment, il y a lieu de mandater une équipe de professionnels en construction pour élaborer les inspections exhaustives et déceler l'ensemble des problèmes de l'enveloppe du bâtiment et leurs causes, puis apporter les solutions possibles pour les corriger. Les plans et devis, visant la réalisation des travaux seront élaborés, selon l'échéancier présenté ci-dessous.

La stratégie adoptée pour la réalisation de l'étape de conception, consiste à octroyer un contrat de services professionnels à une firme d'architectes qui, suite à l'inspection du bâtiment, recommandera les différentes disciplines de professionnels qui devraient

compléter l'équipe de projet, et ce, en fonction des problèmes particuliers découverts lors des inspections. Les professionnels désignés seront engagés par la Ville, selon les processus réglementaires en vigueur. Cette approche nous permettra un meilleur contrôle des coûts car, seuls les services nécessaires pour le projet seront retenus. L'architecte a le mandat de coordonner l'équipe des professionnels du projet et surveiller les travaux.

Dans ce contexte, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 12 novembre 2019. Six (6) firmes ont été invitées. Deux (2) addendas ont été publiés:

Le 1er, du 22 novembre 2019, pour ajouter au cahier des charges un document administratif oublié;

Le 2ième, du 26 novembre 2019, pour répondre à une question d'un soumissionnaire. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre au BAM de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 270308 - 7 octobre 2019 - Approuver la grille d'évaluation d'un appel d'offres à une (1) enveloppe.

CA19 270200 - 2 juillet 2019 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

BC # 1345446 - 16 mai 2019 - au montant de 19 300 \$ octroyé à la firme maçonnerie Tremblay pour le démantèlement d'une section de la maçonnerie sur la façade ouest;

BC # 1344768 - 10 mai 2019 - au montant de 2 875 \$ octroyé à M. André Houle ing, pour la surveillance des travaux de démolition et l'analyse de l'état de la brique et de la structure du bâtiment;

BC # 1303696 - 19 octobre 2018 - au montant de 10 600 \$ octroyé à la firme Joseph Scaff Architecte pour réaliser une analyse à pied d'oeuvre du mur extérieur du bâtiment. (mandat demandé et payé par le SGPI).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder à la firme Affleck de la Riva, architectes, un contrat de services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis en architecture et coordonner les autres services engagés par la Ville pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure de la maison de la culture Maisonneuve. La firme devra établir un diagnostic exhaustif de l'enveloppe du bâtiment (murs, toiture, ouvertures, etc.) afin d'en identifier les problématiques et présenter les solutions et scénarios possibles, et ce, en tenant compte des particularités du bâtiment et de son usage.

De façon plus détaillée mais non limitative, les principaux services prévus au contrat inclus:

- l'ensemble des relevés nécessaires;
- la planification du projet ainsi que la mise-à-jour du calendrier d'exécution du projet;
- l'estimation des coûts des travaux;
- l'élaboration des plans et devis;
- la présentation de chacun des livrables;
- la préparation du cahier des charges en vue de l'appel d'offres pour les travaux;
- la surveillance des travaux;
- la planification des réunions de conception et de chantier pour coordination, ainsi que la rédaction des comptes rendus;
- la préparation de l'ensemble des documents tel que construit.

Le contrat pour services professionnels est de type forfaitaire. Un montant de 5 300 \$ (taxes incluses) est à prévoir, en contingences, pour tout service supplémentaire nécessaire

dans le cadre de ce mandat.

En plus des services de l'architecte, objet du présent sommaire décisionnel, le projet requiert l'implication d'autres professionnels en construction, des ingénieurs en structure et en électromécanique et des experts en enveloppe du bâtiment. Ces professionnels seront mandatés ultérieurement par la Ville à la suite de la réalisation des relevés du bâtiment et des premières explorations qui seront menés par l'architecte. Ces dépenses sont estimées comme au montant global de 95 000 \$ (taxes incluses). La ventilation de ce montant est indiqué en pièce jointe confidentielle.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 13 novembre 2019. Six (6) firmes ont été invitées à déposer une offre de services. Trois (3) soumissions ont été reçues. Après vérification des soumissions par la Division des relations avec les citoyens et du greffe et la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles, les trois (3) soumissions reçues ont été jugées conformes. Le comité de sélection s'est tenu le 6 décembre 2019 pour évaluer les offres, selon la grille d'évaluation (une enveloppe) approuvée par le CA en date du 7 octobre 2019.

Les firmes ci-dessous ont été invitées:

- Affleck de la Riva, architectes;
- Atelier Idea;
- Atelier Urban Face;
- Poirier-Fontaine architecte;
- Cardin-Julien Inc;
- CV2 Architecture.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des résultats de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection:

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		
	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (taxes incluses)
Affleck de la Riva, architectes	88	95 779,92 \$
Cardin-Julien Inc	87	91 226,91 \$
Atelier Urbain face	77	81 649.50 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne		85 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)		10 779,92 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)		12,68 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)		(4 553,01 \$)

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	- 4,75 %
---	----------

La firme Affleck de la Riva, architecte, a obtenu le plus haut pointage final. Elle est, de ce fait, recommandée pour obtenir le contrat. La firme détient l'attestation de l'Autorité des marchés publique (AMP), a fournie l'attestation de Revenu Québec et les assurances demandées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente dépense de 196 079,92 \$ taxes incluses, ou 179 047,10 \$, net de ristournes de taxes, incluant les contingences de 5 300 \$ taxes incluses et les incidences de 95 000 \$ taxes incluses, est prévue dans le programme de protection des bâtiments dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 et sera financée par emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA18-27009 pour financer les services professionnels du projet de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Taxes incluses (\$)	MHM
Contrat	95 779.92 \$
Contingences	5 300 \$
Total	101 079,92 \$
Incidences	95 000,00 \$
Montant total de la dépense	196 079,92 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis de l'appel d'offres exige de l'adjudicataire le respect de la politique de la Ville de Montréal en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu des recommandations des professionnels à l'effet de la nécessité de corriger les déformations des murs du bâtiment à court terme, il est requis d'octroyer ce contrat au plus tôt pour entamer les services dès le début de l'année 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée en collaboration avec les divisions de communication et de la culture de l'arrondissement, dès le début de l'année 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat services professionnels Décembre 2019
 Démarrage des plans et devis Janvier 2020
 Appel d'offres des travaux Juin 2020
 Début des travaux Septembre 2020
 Réception des travaux Avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire est en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Hakima Amari

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Julien LIMOGES-GALARNEAU
C/D- intérim
Div. des ressources financières, matérielles et
inf.
Arrondissement de Mercier -- Hochelaga-
Maisonneuve